

CODE DE CONDUITE

Qu'est-ce qu'un code de conduite?

Ton code de conduite, c'est ton code de route à l'école.

C'est un petit guide qui te dit ce que tu dois faire, quand, comment et pourquoi.

Imagine si tu vivais dans une ville où il n'y ait pas d'arrêt, pas de feux de circulation, pas de panneaux de signalisation... Est-ce que tu serais en sécurité? Est-ce que ce serait agréable d'y vivre? Réfléchis bien...

Ainsi, avec notre code de vie, nous pourrons tous ensemble vivre de façon sécuritaire et agréable dans notre école.

RESPECT DE SOI

1. Respect de soi

manquements mineurs

- 1.1 Je parle français en classe
- 1.2 Je viens à l'école à tous les jours.

Si j'ai été absent ou si je dois m'absenter durant la journée, j'arrive avec un billet signé de mes parents, ou encore, un message dans l'agenda.

1.3 J'arrive entre 8 h 25 et 8 h 35 le matin et entre 13 h 15 et 13 h 25 l'après-midi.

Si j'arrive en retard, je me présente au secrétariat et mes parents doivent inscrire la raison de mon retard dans l'agenda.

- 1.4 Je fais le travail demandé par mes enseignants et je le remets à la date convenue.
- 1.5 Je fais avec soin mes travaux et mes devoirs, à tous les jours.
- 1.6 J'étudie les leçons inscrites dans mon agenda quotidiennement.



1.7 J'apporte uniquement le matériel dont j'ai besoin pour mes apprentissages, je l'identifie et j'en prends soin. Tout autre objet est interdit.

Il est donc défendu d'apporter à l'école des objets tels que : baladeur, cellulaire, MP3, jeux électroniques, pointeur laser, maquillage, etc. Il est défendu d'utiliser le rouli-roulant, les trottinettes, les patins à roues alignées, les souliers à roulettes dans la cour d'école. Tout objet non-sécuritaire sera confisqué pour une période indéterminée. Exemples : balle dure, balle de tennis, objet coupant, pistolets à eau etc.

De plus, à moins d'autorisation spécifique, l'utilisation du téléphone cellulaire, d'une tablette, d'écouteurs, d'une montre intelligente ou de tout autre appareil mobile personnel est interdite en tout temps dans la cour d'école, les toilettes et dans les vestiaires de l'établissement ainsi que pendant les heures de cours dans les locaux de classe, les locaux du service de garde et dans le gymnase. Si l'élève se présente à l'établissement avec un appareil mobile personnel, il doit le déposer au bureau de la direction à son arrivée et ne le reprendre qu'à sa sortie.

L'élève et ses parents comprennent et acceptent qu'en cas de bris, perte ou vol de l'appareil, le CSSDM et son personnel ne peuvent être tenus responsables.

- 1.9 J'apporte à la maison les messages de l'école. Je les remets à mes parents et je les fais signer si demandé par l'enseignant.
- 1.9 Je mange des aliments sains: fruits, légumes, fromage... Les aliments qui contiennent du beurre d'arachide, des amandes ou des noix sont interdits. La gomme et les friandises sont interdites dans l'école et sur la cour de récréation. De plus, les gâteaux d'anniversaire sont interdits à l'école et dans les classes.

Les aliments qui contiennent du beurre d'arachide, des amandes ou des noix sont interdits. La gomme et les friandises sont interdites dans l'école et sur la cour de récréation. De plus, les gâteaux d'anniversaire sont interdits à l'école et dans les classes.

1.10 Je suis propre et je porte des vêtements convenables.

Il est défendu de porter la casquette dans l'école, le foulard (style gang de rue), les shorts, les camisoles à fines bretelles et les chandails moulants qui laissent voir le ventre ainsi que le nombril dans l'école.



- 1.11 Je porte des souliers en tout temps à l'école.
- 1.12 **Je porte des vêtements appropriés lorsque je vais en éducation physique** T-Shirt, short ou pantalon en coton ouaté, espadrille.
- 1.13 J'ai un choix de l'endroit où me changer en éducation physique et je respecte le choix de mes camarades.

Respect de soi

manquement majeur

1.14 Je reste dans la cour aux récréations et durant le dîner. Il est défendu de quitter l'école sans autorisation.

RESPECT DES AUTRES

2. Respect des autres

manquements mineurs

2.1 Je respecte les élèves dans mes gestes et mes paroles. J'adresse poliment la parole à tous les élèves que je rencontre.

Je surveille mon langage. Je bannis les insultes de mon vocabulaire.

2.2 Je règle un conflit par le dialogue, j'écoute l'autre. Je ne provoque pas et je n'encourage pas les autres à se disputer ou à se battre.

S'il y a un problème, je trouverai toujours un adulte à qui je peux parler: enseignant(e), surveillant(e), secrétaire, directrice...

- 2.3 **Je travaille dans le calme.**
- 2.4 Je circule calmement en tout temps.

Au son de la cloche, je cesse de jouer, je prends mon rang rapidement et je reste calme.

- 2.5 Lorsqu'il pleut, je joue calmement.
- 2.6 J'ai toujours une autorisation pour circuler dans l'école.



Respect des autres

manquements majeurs

2.7 J'évite en tout temps les batailles et les menaces.

Aucun comportement agressif ne sera toléré, il est interdit de lancer des balles de neige, de l'eau ou autres objets dans l'environnement de l'école.

2.8 Je respecte les adultes dans mes gestes et mes paroles.

J'adresse poliment la parole à tous les adultes que je rencontre. Je surveille mon langage. Je bannis les insultes de mon vocabulaire.

RESPECT DE SON ENVIRONNEMENT

3. Respect de son environnement

manquements mineurs

3.1 Je prends soin du matériel de l'école, livres de bibliothèque, manuels scolaires, ballons.

Si je brise ou endommage du matériel, il est de ma responsabilité de le remplacer et de réparer mes dégâts ou mes erreurs. Il est interdit de botter le ballon.

3.2 Je garde mon école et ma cour de récréation propres.

J'utilise les poubelles et les bacs de récupération.

- 3.3 Je respecte les affiches.
- 3.4 Je respecte la végétation.

Respect de son environnement

manquement majeur

3.5 J'évite en tout temps le vandalisme et le vol.



LE NON-RESPECT DU CODE DE CONDUITE

Conséquences aux manquements mineurs:

L'intervenant impose une sanction. Un manquement répétitif au même règlement devient majeur.

Conséquences aux manquements majeurs:

1er manquement majeur:

Un premier avis est envoyé aux parents.

L'élève doit compléter un plan d'action que les parents doivent signer.

2º manquement majeur au même règlement:

Un deuxième avis est envoyé aux parents.

L'élève doit compléter un plan d'action que les parents doivent signer.

<u>3º manquement majeur au même règlement:</u>

Un troisième avis est envoyé aux parents.

L'élève doit compléter un plan d'action que les parents doivent signer. Étant donné la gravité, les parents doivent se présenter à l'école. Un manquement majeur peut mener à des mesures disciplinaires pouvant aller jusqu'à la suspension.



Signature du code de conduite

J'ai pris connaissance du code de conduite de l'école. Je m'engage à le respecter.	J'ai aussi pris connaissance du code de conduite de l'école et je m'engage à faire le suivi auprès de mon enfant (discussion, rencontre et signature de documents).
Signature de l'élève	Signature du parent
Date :	Date :